

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 21 DEC. 2022

ID : 062-246200638-20221216-DCS_221214_705-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 À 18 h 30

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et
d'affichage : 8 décembre 2022

Présents à la séance : 68

Compte-rendu de la séance :
15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre à dix-huit heures trente, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois" s'est assemblé à Béthune, Salle Olof Palme, présidé par Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, en sa qualité de Président suivant convocation faite le 8 décembre 2022.

Etaient présents : Les délégués de la commune d'Allouagne : MM. HENNEBELLE, LANVIN ; Le délégué de la commune d'Auchel : M. CARRE ; Les délégués de la commune de Béthune : Mme BOULART, M. GIBSON, Mme LOISEAU, MM. BARRE, ELAZOUZI, CORDONNIER, PERRIN, Mme BERROYER, M. SCALONE, Mmes PHILIS, HARFAUX HAELEWYN, MM. KWARTNIK, CAUET, Mme DESCAMPS ; Le délégué de la commune de Beuvry : M. DELBARRE ; Les délégués de la commune de Chocques : Mme TURBERT, M. DUMUR ; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : MM. GOLLIOT, DELMAIRE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MASSARD, DUBRULLE ; Le délégué de la commune de Festubert : M. DOUVRY ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les délégués de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mme DUBY, M. WYNNE ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, ROUSSEL ; La déléguée de la commune de Gosnay : Mme BAUDRIN ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : MM. CARAMIAUX, DESCAMPS, FONTAINE, Mmes LECOMTE, POIRET ; Le délégué de la commune d'Hesdigneul : M. LECOMTE ; Les délégués de la commune d'Hinges : Mme LAVERSIN, M. JOMBART, Mme LEFEBVRE ; Les délégués de la commune de Labourse : MM. SCAILLEREZ, PRUVOST, COQUERELLE ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : M. DELANNOY, Mmes VEREECQUE, GOFFART ; Les délégués de la commune de Noeux-les-Mines : Mme URBANSKI, MM. HOBORG, SWITALSKI, NOREL, Mme ANTKOWIAK, M. BLONDEL, Mmes DOMART, LEPINE ; Le délégué de la commune d'Oblinghem : M. HERNU ; Les délégués de la commune de Sailly-Labourse : MM. BELLAMY-FERAND, RATAJCZAK, Mme BUISINE ; Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM. JURCZYK, DEBAILLEUL ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, M. DUFLOS ; La déléguée de la commune de Verquigneul : Mme BASSOM ; Les délégués de la commune de Verquin : MM. DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Ont donné pouvoir : M. GACQUERRE à M. GIBSON, M. BRIGE à Mme LOISEAU, Mme CHOCHOI à Mme HARFAUX HAELEWYN, M. JEVTOVIC à Mme BOULARD, M. SOLHEID à M. BARRE, Mme BEIGNIER à Mme DESCAMPS, M. BONNIERE à Mme

MULLET, Mme CLEROT à Mme MEYFROIDT, Mme SAUVA
TASSEZ à M. OGIEZ.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 21 DEC. 2022
ID : 062-246200638-20221216-DCS_221214_705-DE

Se sont fait représentés : M. MASSART par M. DUMUR, Mme DECOURCELLE par M. DELMAIRE, M. MALBRANQUE par M. DUBRULLE, M. VAAST par Mme BAUDRIN, Mme CARON par Mme GOFFART, Mme GODART par Mme LEPINE,

Absents - Excusés : M. BERRIER, Mme HOLVOET, M. VIVIEN, Mme CLERY, M. BOY, Mmes DERLIQUE, KUBIAK, M. PETIT, Mme DUCROCQ, BLASZCZYK, M. GACQUERRE, Mme BERTOUX, M. BRIGE, Mme CHOCHOI, MM. JEVTOVIC, SOLHEID, Mme BEIGNIER, Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mmes VANBERGUE, WACH, M. BEAUVOIS, Mme DENIS, M. BAUDET, Mmes GIBON, NAPINSKI, M. MASSART, Mme DECOURCELLE, M. BONNIERE, MM. MALBRANQUE, VAAST, Mmes CLEROT, SAUVAGE, CARON, TOURSEL-DERUELLE, GODART, DUCLOY, MM. CHRETIEN, TASSEZ.

Mme Christelle BAUDRIN, déléguée suppléante de la commune de Gosnay, ayant été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

7-05 RESIDENCES AUTONOMIE GUYNEMER ET
LES SORBIERS - BAREME REPARATIONS
LOGEMENTS - EXERCICE 2023

Au sein des Résidences Autonomie GUYNEMER et Les SORBIERS le SIVOM de la Communauté du Béthunois, un état des lieux (entrée et de sortie) est réalisé. Suite au départ du résident, et en cas de détérioration constatée lors de l'état des lieux de sortie, il est nécessaire de mettre en application un barème tarifaire pour les réparations des logements.

La décision de la réalisation des travaux par le personnel de la structure ou par une entreprise extérieure sera prise par le Directeur de l'établissement selon l'ampleur des travaux à effectuer dans le logement.

Après avis favorables de la Commission solidarité-santé du 29 novembre 2022 et de la Commission administration générale, planification et finances du 7 décembre 2022,

Monsieur le Président propose au comité syndical de retenir, pour les Résidences Autonomie Guynemer et Les Sorbiers du SIVOM de la Communauté du Béthunois, le barème des réparations des logements suivant pour l'année 2023.

Intitulé de la réparation	Tarif
Nettoyage du logement	100 €
Rebouchage des trous	3€/trou
Forfait détapissage logement complet	300 €
Détapissage salle de bain	30 €
Détapissage séjour	110 €
Détapissage cuisine	50 €
Détapissage dressing et penderie	20 €
Détapissage couloir	22 €
Forfait remise en peinture logement complet (murs, portes, plinthes, plafond)	1.400 €
Remise en peinture salle de bain	130 €
Remise en peinture séjour	680 €
Remise en peinture cuisine	205 €
Remise en peinture dressing et penderie	95 €
Remise en peinture couloir	105 €
Changement du revêtement de sol	1 500 €
Remplacement de tout autre matériel du logement manquant ou dégradé par le résident	Devis + cout intervention Technique
Reproduction clé	Devis

Les recettes résultant de ces prestations seront inscrites à l'article 778 du budget de chaque établissement.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme



Signé par : Pierre
Emmanuel
GIBSON
Date : 16/12/2022
Qualité : Président